

Brésil : une avancée pour les aides domestiques

Gerardo Aiquel

Number 766, July–August 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/69572ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Aiquel, G. (2013). Brésil : une avancée pour les aides domestiques. *Relations*, (766), 5–6.



les régimes seraient renfloués. Ainsi, un retraité pourrait voir ses rentes diminuer non seulement en dollars constants, mais également en dollars courants. La prévisibilité du régime, avantage souligné par les auteurs du rapport D'Amours, deviendrait alors caduque.

Il est trop tôt pour dire quelles suites aura le rapport D'Amours, car les solutions qu'il propose doivent d'abord faire l'objet d'une commission

parlementaire dont la tenue pourrait être perturbée si des élections provinciales – gouvernement minoritaire oblige – devaient avoir lieu prochainement. Chose certaine, ce rapport permet d'alimenter une discussion nécessaire pour décider collectivement des orientations qui correspondent aux valeurs et aux priorités des Québécois en matière de retraite. ●

Brésil : une avancée pour les aides domestiques

Le gouvernement de Dilma Roussef est passé à l'action pour améliorer les conditions d'embauche et de travail des travailleuses domestiques.

GERARDO AIQUEL

En Amérique latine, il est courant de trouver des aides domestiques, en majorité des femmes, qui font la cuisine, le ménage et s'occupent des enfants dans les maisons de la classe moyenne. Paysannes, femmes autochtones ou noires, le plus souvent analphabètes et mal payées, elles sont issues des couches les plus pauvres et marginalisées de la population. Elles peuvent passer des années au sein d'une famille et travailler de longues journées, avec peu de temps libre pour visiter les leurs. En somme, les conditions de travail sont plus près de celles décrites dans un roman de Dickens que de celles des *telenovelas* brésiliennes dans lesquelles l'héroïne, une domestique, tombe amoureuse du patron, finit par le marier et par vivre

heureuse. Le travail domestique est toujours resté dans la sphère privée, pratiquement invisible, exercé le plus souvent dans des conditions exécrables. De plus, la difficulté d'organiser des syndicats ou des associations de travailleuses domestiques limite depuis longtemps leur capacité de faire respecter leurs droits.

Selon une étude de l'Organisation internationale du travail, réalisée dans 117 pays, les femmes représentent 92,6% de la main-d'œuvre domestique au Brésil. Le pays compte 7,2 millions de travailleuses domestiques; 45% d'entre elles n'avaient droit ni à une journée de congé durant la semaine, ni aux jours fériés rémunérés et encore moins à un congé de maternité. L'étude signale également qu'une bonne partie de ces travailleuses étaient mineures.

L'auteur est responsable du dossier des droits humains en Amérique latine à L'Entraide missionnaire

longtemps possible sur le marché du travail. Avec cette idée, on cherche à mutualiser les «risques» de la longévité. Pour le moment, lorsqu'une personne retire les bénéfices d'un régime à cotisations déterminées ou d'un REÉR, elle doit estimer combien de temps elle croit vivre encore afin de prévoir les prestations dont elle bénéficiera. Avec la rente de longévité, il pourrait être possible de choisir de prendre la majorité des prestations jusqu'à 74 ans, pour ensuite profiter de cette rente.

Derrière toutes ces recommandations semble se profiler un réaligement majeur du système de retraite. Car si le rapport fait l'éloge du système des Pays-Bas et souligne l'importance des régimes à prestations déterminées, ses propositions semblent plutôt aller vers un lent démantèlement de ces derniers pour aller vers des régimes à prestation cible où les risques seraient assumés en grande majorité par les employés. Advenant une solvabilité déficiente, c'est à la fois à travers les cotisations des employés, mais également l'indexation des prestations, – voire le nivellement de celles-ci – que



L'auteure est coordonnatrice du Projet Accompagnement Québec-Guatemala

Mais les choses sont en train de changer sous le gouvernement de Dilma Rousseff, du Parti des travailleurs. Afin de rendre le travail domestique plus humain, le gouvernement a réussi à proposer des changements législatifs importants, avec l'appui d'une grande majorité des parlementaires. Le 2 avril dernier, le Congrès national brésilien a adopté un amendement constitutionnel concernant l'article 7 de la Constitution de 1988 touchant aux droits du travail, dont étaient exclus les travailleurs et les travailleuses domestiques. La sénatrice Lídice da Mata, du Parti socialiste brésilien, a salué l'adoption en ces termes : « elle répond au besoin de modernisation de la société brésilienne, notamment celui de garantir les droits de ceux qui en étaient privés : presque huit millions de travailleurs et travailleuses domestiques du Brésil » (<adital.com.br>, 13 mars 2013).

Ces travailleuses et ces travailleurs ont dorénavant les droits suivants : la durée d'une journée de travail ne peut dépasser huit heures et la semaine de travail, 44 heures; une augmentation de 50% du taux horaire est prévue pour chaque heure supplémentaire travaillée; les risques inhérents à leur travail sont réduits grâce à de nouvelles normes de santé, d'hygiène et de sécurité. De plus, la discrimination salariale en raison du sexe, de l'âge ou de l'état civil est désormais interdite, de même que celle visant l'exclusion des personnes atteintes de déficiences (intellectuelles ou physiques). Aucun travail nocturne, dangereux ou dans des conditions d'insalubrité n'est permis pour les moins de 18 ans, et l'embauche de mineurs sera proscrite, sauf en tant qu'apprentis et seulement à partir de 14 ans.

Si la réaction a été positive parmi les groupes de défense des droits et de lutte pour la justice sociale, la réaction de la droite a été négative. Sans doute a-t-elle peur de se retrouver sans domestiques au prochain réveillon de Noël! ●

Un procès historique au Guatemala

La justice pour les victimes des crimes commis durant la dictature est-elle un espoir inaccessible?

MARIE-DOMINIK LANGLOIS

Le procès pour génocide et crimes contre l'humanité de l'ancien dictateur du Guatemala, Efraín Ríos Montt, et de son chef du renseignement militaire, Rodríguez Sánchez, est historique : jamais auparavant un ancien chef d'État n'a été accusé de génocide devant un tribunal national. Il s'agit aussi d'une incroyable saga : après plusieurs rebondissements, au moment d'écrire ces lignes, le 20 mai dernier, la Cour constitutionnelle du Guatemala provoquait détresse et stupeur en annonçant qu'elle annulait la condamnation de Ríos Montt en raison d'un vice de procédure, de même que toutes les étapes ayant suivi l'interruption temporaire du procès, le 19 avril, à cause d'un autre vice de procédure... Le 10 mai, Ríos Montt avait été condamné à 80 ans de prison, soit 50 ans pour génocide et 30 ans pour crimes de guerre.

Quoi qu'il advienne, la justification du procès et les témoignages ne sont pas remis en cause. Plus d'une centaine d'experts, de témoins d'origine maya ixil et des survivants d'exactions commises durant le règne de l'ex-dictateur ont enfin pu bénéficier d'une tribune. Quatre-vingt-quatorze d'entre eux ont signalé qu'au moins un membre de leur famille avait été assassiné par les forces armées sous le règne d'Efraín Ríos Montt, qui a été à la tête d'un gouvernement militaire pendant un peu plus d'un an entre 1982 et 1983. Cette période fut la plus meurtrière de la guerre civile qui a bouleversé le Guatemala de 1960 à 1996. Celle-ci a

fait plus de 200 000 morts (dont 80% étaient d'origine maya), 50 000 disparus, un million de déplacés internes et 500 000 réfugiés. Étant membre du Congrès, Ríos Montt a bénéficié d'une immunité jusqu'en 2012.

Amorcé le 19 mars dernier, le procès concernait des actes perpétrés entre 1982 et 1983 dans la région ixil (département du Quiché), notamment l'assassinat de 1 771 personnes maya ixil, des violences sexuelles contre les femmes ixil et le déplacement forcé de communautés – la dictature ayant pratiqué la politique de la terre brûlée. Dans une société guatémaltèque toujours très polarisée, il s'est tenu dans un contexte d'extrême tension. De nombreuses manifestations en faveur du dictateur ont été organisées par des organisations d'anciens militaires clamant qu'il n'y avait pas eu de génocide et que le procès menaçait la stabilité et la paix du pays. Des menaces et des gestes d'intimidation ont été perpétrés à l'encontre des victimes, des juges et des parties ayant porté les accusations (il y a de cela 12 ans).

La défense a utilisé plus d'une centaine d'injonctions visant à ralentir le procès et à invalider, si possible, l'ensemble de la démarche, notamment en discréditant les juges. Cette stratégie a eu comme résultat de créer de la confusion en ce qui a trait aux procédures légales, d'interrompre le bon déroulement du procès et de faire gagner du temps aux accusés (Ríos Montt a 86 ans).

Le tribunal rendait néanmoins son jugement le 10 mai dernier : il acquittait Rodríguez Sánchez, arguant